



HAL
open science

Sur l'origine de l'écriture libyque. Quelques propositions

Dominique Casajus

► **To cite this version:**

Dominique Casajus. Sur l'origine de l'écriture libyque. Quelques propositions. *Afriques. Débats, méthodes et terrains d'histoire*, 2013, Dossier hors série, 14 p. halshs-00839710

HAL Id: halshs-00839710

<https://shs.hal.science/halshs-00839710v1>

Submitted on 29 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Dominique Casajus

Sur l'origine de l'écriture libyque. Quelques propositions.

Afriques. Débats et lectures. Mis en ligne le 4 juin 2013

[<http://afriques.revues.org/1203>]

J'entends ici proposer quelques hypothèses sur l'origine des alphabets dits libyques¹. Attestés par plus d'un millier d'inscriptions recueillies dans toute l'Afrique du Nord, depuis la Libye jusqu'aux îles Canaries, ces alphabets sont selon toute vraisemblance les ancêtres des alphabets touaregs actuels. La seule inscription qui ait pu être datée avec un degré raisonnable de certitude est une bilingue libyco-punique identifiée grâce à sa partie punique comme la dédicace d'un sanctuaire consacré en 139 avant J.-C. à Massinissa – le prince numide dont la cavalerie eut un rôle si déterminant lors de la bataille de Zama (202 av. J.-C.). Mise au jour en 1904 sur le site de Dougga (nom actuel de l'antique Thugga, en Tunisie), elle se trouve aujourd'hui dans les réserves du musée du Bardo à Tunis, et le musée du Louvre en possède un moulage. Une autre bilingue datant sans doute de la même époque avait déjà été découverte à Dougga en 1631, apposée à un monument célèbre aujourd'hui sous le nom de « mausolée d'Atban ». Elle est conservée depuis 1852 au British Museum. On trouve quelques autres bilingues en Tunisie ou en Algérie, où le libyque est associé soit au punique soit au latin.

Les deux bilingues de Dougga se réduisent pour l'essentiel à une énumération d'anthroponymes orthographiés à peu près de la même manière dans les deux langues. Ferdinand de Saulcy a pu grâce à cela établir en 1843 la valeur d'une bonne partie des signes libyques sur l'inscription du mausolée d'Atban – la seule connue à l'époque². La découverte soixante ans plus tard de la dédicace à Massinissa n'a pas démenti ses hypothèses. Les signes libyques avaient-ils la même valeur partout ailleurs ? Vraisemblablement pas car il en allait sans doute des anciens Libyques comme aujourd'hui des Touaregs : si, dans les alphabets touaregs actuels, onze signes au moins gardent partout la même forme et la même valeur, certains signes changent de valeur d'une région à l'autre, et d'autres signes présents ici sont absents là³. Tout ce que nous pouvons dire est que la valeur des signes libyques semble rester constante dans toute la région de Dougga, et peut-être même dans une zone plus large embrassant la Tunisie et débordant à l'ouest jusqu'en Kabylie⁴. Ailleurs, et notamment dans les régions plus occidentales où les bilingues se font rares et où nous voyons apparaître des signes inconnus à Dougga, la valeur des lettres ne peut être que

¹ Cette appellation, qui s'est imposée chez les spécialistes, est un souvenir du terme « Libyen » (*Libus* ; l'adjectif correspondant étant *libukós* : « libyque ») par lequel Hérodote désignait indistinctement tous les peuples installés sur les rives méridionales de la Méditerranée, depuis l'Égypte jusqu'aux colonnes d'Hercule, à la réserve, précisait-il, de ce qu'y possèdent les Grecs et les Phéniciens. L'extension du terme s'est modifiée par la suite puisque, au I^e siècle avant J.-C., Diodore de Sicile l'applique aux indigènes anciennement assujettis à Carthage, ce qui revient à en faire un synonyme du *Afer* (« Africain ») qu'on trouve chez certains auteurs latins ; il les distingue des Numides, qui n'avaient pas connu cette sujétion, et des Libyphéniciens (*libuphoínikes*), qui peuplaient les villes maritimes et « s'étaient attachés aux Carthaginois par les liens du sang ». Le sens de « Numides » a beaucoup fluctué lui aussi, mais le mot a surtout désigné les habitants des grands royaumes dont Rome sut se faire des alliés face à Carthage et qu'elle eut ensuite beaucoup de mal à soumettre. Le terme « libyque » servira ici à qualifier ces alphabets et l'ensemble des peuples qui les ont utilisés. Quand nous aurons plus spécifiquement à parler des habitants des royaumes alliés aux Romains contre Carthage, nous parlerons de « Numides ». Dans notre terminologie, les Numides sont donc certains Libyques parmi d'autres.

² F. de Saulcy, 1843.

³ Sur ce point, voir notamment Galand 1989, 1997.

⁴ Disons du moins que la séquence GLDMSK, présente dans plusieurs inscriptions de Dougga où elle semble appartenir à la titulature édilitaire locale, se retrouve sur une inscription découverte en Kabylie et conservée aujourd'hui au musée des Antiquités d'Alger (Galand, 1989, p. 77 ; Salama, 1993). Il y a aussi, comme nous le verrons, quelques idiosyncrasies propres à Dougga, mais je ne crois pas qu'elles obligent à parler d'un alphabet particulier à ce site.

conjecturale. Quant à la langue libyque elle-même, elle nous est encore très obscure, mais le peu qu'on est parvenu à en comprendre autorise à la rattacher à la famille des langues berbères.

Prenons garde cependant que, même dans nos deux bilingues, la valeur de deux lettres⁵ est encore incertaine. De plus, le S, le T et le Z puniques y ont dans le texte libyque deux ou trois répondants chacun, qu'on a l'habitude de noter avec des lettres indexées (S₁, S₂, T₁, T₂, etc.)⁶ – manière d'admettre que nous ignorons leur valeur exacte. Mais comme c'est malgré tout pour ces deux inscriptions que la valeur des signes nous est le moins mal connue, ma démonstration s'appuiera essentiellement sur elles. Et d'abord sur celle du mausolée d'Atban, que les conservateurs du British Museum m'ont permis d'examiner à loisir et dont l'archéologue Sophie de Beaune a réalisé pour moi quelques belles photographies. Je n'ai pu accéder à la seconde bilingue lors de ma visite au musée du Bardo, mais les conservateurs du Département des antiquités orientales du Louvre m'ont autorisé à examiner le moulage dont ils ont le dépôt, et Sophie de Beaune en a fait là encore d'excellentes photographies. Je recourrai aussi, lorsque les photographies disponibles sont de bonne qualité, à quelques-unes des monolingues de Dougga, où plusieurs lexèmes sont d'une lecture à peu près certaine. On y retrouve en effet les titres présents dans la dédicace à Massinissa, dans un ordre à peu près constant (GLD, MWSN, MSSKW, GZ₂B, GLDMSK...), peut-être l'ordre de précellence dans la hiérarchie édilitaire de Dougga. De plus, certains anthroponymes de la dédicace à Massinissa réapparaissent dans quelques-unes d'entre elles avec les mêmes indications de filiation. En combinant ces différents fragments de généalogie, James Février a pu proposer une datation approximative des inscriptions monolingues où ils figurent : elles seraient de deux ou trois générations plus anciennes que la dédicace à Massinissa, ce qui les situe à peu près au début du II^e siècle ou à la fin du III^e siècle avant J.-C.⁷ Nous avons donc là des inscriptions partiellement lisibles quoique monolingues, et pour lesquelles on peut de surcroît proposer une datation plausible. Je les désignerai en utilisant l'indexation adoptée par Jean-Baptiste Chabot dans son *Recueil des inscriptions libyques*⁸ (RIL 1, RIL 2, RIL 3, etc.).

Les deux écritures que chacune de nos bilingues met face à face n'ont assurément pas la même allure : ductus souple pour le punique, tracé rigide et géométrique pour le libyque. Quelques auteurs en ont déduit que l'écriture libyque ne devait rien à l'écriture punique. Qu'elle ne doive rien à l'écriture punique telle qu'on la pratiquait à l'époque où les bilingues de Dougga ont été écrites, j'en conviens ; à des variantes antérieures de cette écriture, j'en suis moins sûr car plusieurs lettres libyques ont rigoureusement la même forme que des versions anciennes des lettres puniques ou phéniciennes correspondantes⁹.

Commençons par le G. Durant toute la longue histoire de leurs alphabets, le G des Phéniciens a toujours été composé de deux traits faisant un angle aigu ou droit, et les Grecs l'ont conservé tel quel quand ils l'ont emprunté pour en faire leur *gamma*. C'est la forme qu'il a à Dougga – aussi bien en libyque qu'en punique –, l'angle formé par les deux traits étant aigu sur le mausolée d'Atban, droit sur le sanctuaire de Massinissa. Le G libyque du mausolée s'obtient à partir de son répondant punique par une rotation de 90° dans le sens direct (voir l'anthroponyme MNGY au début de la quatrième ligne). Celui du sanctuaire garde la même orientation que son répondant punique, et on retrouve cette forme ainsi que cette orientation sur plusieurs

⁵ Et même de trois lettres si l'on ajoute une lettre, peut-être mutilée, de la dédicace du sanctuaire de Massinissa.

⁶ À un ou deux détails près, je reprends dans cet article l'indexation adoptée par Lionel Galand (Galand, 1973a). Le lecteur aura intérêt à se reporter au tableau que Lionel Galand a joint à cet article (p. 363). Les signes qu'il note T' et S' (T et S emphatique) seront ici notés T et S.

⁷ Février 1964-1965.

⁸ Chabot, 1940.

⁹ Rappelons qu'on donne le nom de « Puniques » aux Phéniciens d'Occident, à partir du moment où, vers le VIII^e ou le VII^e siècle avant J.-C., Carthage commence à s'imposer comme leur capitale, et où leur culture et leur écriture amorcent un développement différent de ce qu'il en est dans la métropole.

monolingues comme RIL 3, RIL 4 ou RIL 11 (où le G apparaît à l'intérieur de plusieurs lexèmes déjà présents dans nos bilingues – GLD, TBGG, GZ₂B... –, ce qui en garantit la lecture). Il semble donc que l'angle formé par les deux traits qui composent la lettre, ainsi que l'orientation du G libyque par rapport à son répondant punique, soient laissés à la discrétion des lapicides, à moins qu'il ne faille y voir les marques distinctives d'écoles différentes.

Le Sh libyque du mausolée est très différent de son correspondant punique mais sa forme est exactement celle que le Sh phénicien avait à l'origine, et que les Grecs ont empruntée pour en faire leur *sigma*. Pour nous en tenir à des attestations occidentales, mentionnons les Sh de la stèle de Nora (Sardaigne méridionale), monument qu'on s'accorde généralement à dater du IX^e ou du VIII^e siècle¹⁰. Plus près de Dougga, des Sh à l'ancienne apparaissent sur une pièce connue comme « le médaillon de Carthage » – dont la date varie selon les auteurs entre le VIII^e et le VI^e siècle avant J.-C.¹¹. Le Sh punique a ensuite évolué vers la forme que nous lui trouvons à Dougga, mais il est encore très proche de sa forme ancienne sur une stèle carthaginoise qui daterait de la seconde moitié du VII^e siècle¹², et il garde quelque ressemblance avec elle dans des inscriptions puniques datant du V^e ou du IV^e siècle avant J.-C.¹³. Signalons également pour mémoire des Sh de forme ancienne sur une inscription de Sidon et sur un ostracon d'Éléphantine datant tous deux du V^e siècle avant J.-C.¹⁴.

Le T₁ et le T₂ libyques ont respectivement la forme d'une croix grecque et d'une croix de saint André. Il s'agit probablement là de deux variantes d'un même signe, entre lesquelles les lapicides semblent avoir choisi à leur gré ; ils ont recouru au T₁ pour le mausolée d'Atban, au T₂ pour la dédicace à Massinissa. Le T phénicien avait exactement ce genre de forme (croix grecque ou croix de saint André) dans les inscriptions les plus anciennes. On en voit un bon exemple sur la stèle de Nora. Le T du médaillon de Carthage a plutôt la forme d'une croix latine légèrement inclinée, mais les deux branches y ont des longueurs très voisines, de sorte qu'il diffère assez peu du T de Nora. La stèle carthaginoise déjà mentionnée atteste que le T punique avait encore à peu près la forme d'une croix latine durant la seconde moitié du VII^e siècle. Il n'en est pas trop éloigné non plus dans l'une des inscriptions puniques datant du V^e ou du IV^e siècle que nous avons également mentionnées : bien que la barre la plus courte soit agrémentée d'un petit crochet, l'ensemble garde l'allure générale d'une croix latine. Le T s'éloigne ensuite de cette forme – la barre la plus courte s'incurve, se torsade, ou se brise – mais cette évolution n'a peut-être pas été aussi générale qu'on ne l'admet généralement. En effet, sur l'envers d'une monnaie à l'effigie de Massinissa dont une dizaine d'exemplaires nous est parvenue, le T final du titre royal (le terme punique *mmlkṯ*) est très proche de la forme ancienne¹⁵. Ses branches sont de même longueur, et, si elles sont certes légèrement incurvées comme il est de règle pour les T de cette époque, cette incurvation est si peu marquée que nous sommes pratiquement en présence d'une croix de saint André. Une particularité qu'il n'y a pas de raison d'attribuer à la maladresse du graveur car chacune des autres lettres a la forme devenue alors habituelle, avec toutes les délicates incurvations que cela suppose. Il faudrait donc penser que, à une époque qui ne peut être antérieure à la toute fin du III^e avant J.-C., les scripteurs considéraient que, dans son principe, le dessin d'un T est constitué de deux traits perpendiculaires d'égale longueur, et que l'éventuel allongement de l'un d'entre eux, ainsi que toutes les torsades, brisures ou incurvations qui peuvent s'ajouter à cette figure de base ne sont que des ornements adventices.

¹⁰ Voir Amadasi Guzzo, 1995, p. 24 ; Delcor, 1968 ; Lemaire, 2007, p. 212.

¹¹ Voir Amadasi Guzzo, 1995, p. 24 ; Bisi, 1988, p. 30 ; Peckham, 1968, p. 105 (planche VII, ligne 4) ; Röllig, 1995, p. 214.

¹² Voir Amadasi Guzzo, 1995, p. 24 ; Ferron, 1964-1965 ; Peckham, 1968, p. 107 (planche VIII, ligne 5).

¹³ Peckham, 1968, p. 179 (planche XII, lignes 1 et 2).

¹⁴ Peckham, 1968, p. 66 et 112 (planche V, ligne 1 ; planche XI, ligne 1).

¹⁵ Alexandropoulos, 2012, figure 4.

Le Z₂ libyque n'apparaît pas sur le mausolée d'Atban, mais on en voit un exemplaire dans la dédicace à Massinissa, à l'intérieur de la séquence GZ₂B, ainsi que dans RIL 3 – toujours à l'intérieur de la séquence GZ₂B. Dans les deux cas, sa forme est exactement celle des Z phéniciens les plus anciens. Si le Z phénicien s'est progressivement éloigné de cette forme originelle pour ressembler de plus en plus à notre Z majuscule, son évolution n'a pas été uniforme puisque les inscriptions puniques livrent sporadiquement des Z de style ancien jusqu'à la fin du IV^e siècle avant J.-C.¹⁶. Sur le mausolée d'Atban, le Z punique (dont le répondant libyque est un Z₁) fait penser à un Z ancien qui aurait été déformé par souci de cursivité¹⁷.

Le Y de MNGY s'obtient à partir du Y punique correspondant par une rotation de 90° dans le sens rétrograde. Toutefois, le Y punique porte dans sa concavité un point absent du Y libyque (le point qui voisine avec le Y de MNGY est en réalité l'un des points destinés à séparer les mots). Cette forme est typiquement punique, et on la voit apparaître à partir du milieu du IV^e siècle¹⁸. Dans les inscriptions plus anciennes, on trouve à la place de ce point une barre supplémentaire. En pays punique, cette barre s'est peu à peu atrophiée, puis séparée du reste de la lettre avant de devenir un point. Ailleurs à Dougga, le Y libyque a une forme plus anguleuse qui le rapproche de notre Z. Mais le Y punique a parfois ce même genre de forme anguleuse, toujours avec sa barre supplémentaire. Notons que, lorsque les Grecs ont importé le Y phénicien pour en faire leur *iota*, il avait encore sa double barre, ce qui ne les a pas empêchés de la faire disparaître et d'aboutir à une lettre qui, dans certaines inscriptions grecques, a exactement la forme du Y libyque le plus anguleux.

Mentionnons enfin le signe formé de trois barres horizontales, auquel René Rebuffat et Lionel Galand ont donné le nom de « tribarre »¹⁹. Plusieurs auteurs l'interprètent comme une *mater lectionis* chargée de transcrire une voyelle finale²⁰, interprétation qui, de fait, permet une lecture plausible du seul lexème du mausolée d'Atban où le signe figure²¹. Ils le rapprochent également du *hé* phénicien (trois barres horizontales réunies par une hampe verticale), qui a joué très tôt la valeur d'une *mater lectionis*. Byblos a même livré une inscription datée du III^e ou II^e siècle avant J.-C., où le *hé* est formé de trois barres parallèles, qui toutefois sont verticales et non horizontales comme dans le tribarre libyque²².

Récapitulons notre parcours. Quatre signes libyques de Dougga (G, T₁, Sh, Z₂) sont identiques à leurs correspondants phéniciens, si du moins l'on s'en tient, pour trois d'entre eux, à des états de l'écriture phénicienne ou punique remontant au moins à l'époque du médaillon de Carthage, c'est-à-dire quelque part entre le VIII^e et le VI^e siècle. Passé cette date, les inscriptions puniques livrent encore jusqu'à la fin du IV^e siècle des Z identiques au Z₂ de Dougga, et des Sh qui gardent une certaine ressemblance avec le Sh de Dougga. Et nous avons vu qu'une monnaie bien postérieure à cette date portait un T identique, à très peu de choses près, à notre T₁. Un autre signe, le Y, est très proche de son correspondant punique de la même époque, et, quoique moins proche des Y phéniciens plus anciens, il n'en est pas plus éloigné que ne le sont leurs avatars grecs. Il y a enfin la lettre que certains rapprochent du *hé* punique, mais le rapprochement est moins assuré. Au bout du compte, cela nous fait quatre ou cinq lettres qui ressemblent à leurs correspondants phéniciens – et même plus spécifiquement puniques –, ainsi qu'une sixième lettre pour laquelle la ressemblance est plus conjecturale.

Rien, bien sûr, n'interdit d'attribuer ces ressemblances au hasard, mais une telle éventualité me paraît peu probable. En admettant qu'il y ait, mettons, une chance sur deux pour

¹⁶ Peckham, 1968, p. 179 (planche XII, ligne 9).

¹⁷ C'est d'ailleurs, bien sûr, le souci de cursivité qui a fait évoluer la forme des lettres.

¹⁸ Voir Peckham, 1968, p. 179 (planche XII, ligne 4 et suivantes, et planches XIII à XVI aux pages suivantes).

¹⁹ Rebuffat, 2011 ; Galand, 2011a.

²⁰ Voir cependant les mises en garde de Lionel Galand (2011a).

²¹ Galand, 1973b, p. 172.

²² Voir Peckham, 1968, p. 45 (planche IV, ligne 7).

que la ressemblance entre un signe libyque donné et son répondant phénicien ou punique soit fortuite, la probabilité qu'il en soit de même pour quatre signes n'est plus que de 1/16, et elle tombe à 1/32 si l'on passe à cinq signes, à 1/64 si l'on passe à six signes, etc. C'est pourquoi je m'étonne que Salem Chaker et Slimane Hachi aient pu écrire : « Plus qu'indice d'une parenté, ces ressemblances peuvent être induites par la nature des supports (roche, écorce...) et des instruments d'écriture (outils devant permettre l'incision sur des matériaux relativement durs). »²³ La nature des supports et des instruments d'écriture peut expliquer que les Libyques aient donné la préférence à des signes géométriquement simples, mais certainement pas que quatre au moins de ces signes aient rigoureusement la même forme que leurs correspondants phéniciens de périodes anciennes. Ceci étant, la mise en garde que ces deux auteurs nous adressent là est parfaitement justifiée. La Méditerranée antique a été si fertile en matière d'écriture qu'une vague ressemblance entre des lettres libyques et des signes qu'on aura été dénicher ça et là sur son pourtour, au petit bonheur et sans se soucier de leur valeur, n'a pas grande signification. Trop de chercheurs l'ont oublié, avec pour résultat que l'origine des alphabets libyques aura été tour à tour ougaritique, akkadienne, mycénienne, sud-arabique... ou même amérindienne pour les plus audacieux. C'est précisément pour éviter ces errements que je m'en suis tenu à l'alphabet phénicien, en donnant même la préférence aux plus occidentales de ses variantes. Et, bien entendu, je n'ai rapproché que des signes de même valeur.

Si l'on s'en tient au moins improbable, on doit donc considérer nos ressemblances comme la marque d'une influence phénico-punique. Nous nous trouvons alors face à l'alternative suivante : ou bien, l'écriture libyque est née de cette influence ; ou bien, création purement indigène à l'origine, elle ne l'a subie que dans un second temps. Selon le premier terme de l'alternative, les inventeurs des premiers alphabets libyques étaient en contact avec les Phéniciens ; s'ils ne leur ont emprunté que quelques signes, il leur ont d'emblée emprunté bien davantage : *l'idée de l'écriture*. Plusieurs spécialistes s'accordent aujourd'hui sur un tel scénario²⁴, mais leurs opinions divergent quand ils entreprennent de le situer dans l'espace et le temps, et les hypothèses qu'ils risquent pour ce faire sont parfois hasardeuses

Werner Pichler penchait pour une date assez haute : à partir du moment où l'on supposait que le T₁ et le Z₂ avaient été copiés sur des modèles phéniciens, il fallait selon lui faire remonter l'emprunt à une époque où le T et le Z phénicien avaient encore leur forme ancienne, c'est-à-dire, estimait-il, avant la fin du VIII^e siècle. Le Sh ancien, dont il situait la disparition à la fin du V^e siècle, n'intervenait pas dans son raisonnement. Par ailleurs, il pensait que les choses s'étaient produites non pas du côté de Carthage, comme on le faisait en général avant lui, mais beaucoup plus à l'ouest, dans l'actuel Maroc. Les écritures apparues dans la péninsule ibérique entre le VIII^e et le VI^e siècle étant au moins en partie le fruit d'un emprunt aux Phéniciens, il jugeait en effet plausible qu'un emprunt analogue se fût produit au sud du détroit de Gibraltar. Autrement dit, l'origine de l'alphabet libyque aurait bien été phénicienne, mais non punique à proprement parler²⁵.

Robert Kerr tient quant à lui pour une origine punique, et établit sa datation en considérant le tribarre. S'il s'agit bien d'une *mater lectionis*, son emprunt est forcément postérieur au milieu du premier millénaire avant J.-C. ; à cette époque, en effet, les gutturales puniques cessent peu à peu de se prononcer, et les lettres qui les désignent commencent à servir de *matres lectionis*. Datation un peu vague, qu'il croit pouvoir préciser au moyen des arguments suivants. Massinissa utilisait l'écriture punique pour ses monnaies. Il en était de même pour Syphax (un autre roi numide, qui, ayant passé du camp romain au camp carthaginois lors de la deuxième guerre punique, fut défait et capturé par Caius Laelius, le lieutenant de Scipion, en 203 avant J.-

²³ Chaker & Hachi 2000, p. 103.

²⁴ Voir notamment Février 1956, 1959, p. 323 ; Pichler 2007, p. 22 ; Galand 2001.

²⁵ Pichler 2007.

C.). Pourquoi l'auraient-ils fait s'ils avaient disposé d'une écriture nationale ? Il faut donc imaginer que l'invention de cette écriture est tardive, et remonte à un temps où, soucieux de s'affirmer face à leurs voisins carthaginois et leurs partenaires romains, les Numides auraient voulu se doter d'une écriture propre. Quel meilleur candidat à cette initiative que l'homme sous lequel la Numidie atteignit le faite de sa puissance : Massinissa. Les alphabets libyques seraient donc apparus entre 201 et 148 avant J.-C., fourchette resserrée que l'auteur nous propose avec, il est vrai, quelque hésitation (*hesitantly*)²⁶. En s'appuyant lui aussi sur le tribarre, James Février avait proposé jadis une fourchette un peu plus large – III^e ou II^e siècle avant J.-C.²⁷ – mais sans préciser comment il arrivait à cette datation.

On sait gré à Robert Kerr de ses hésitations car son argumentation présente bien des faiblesses. Tout d'abord, elle fait jouer un rôle central à un signe dont la parenté avec le *hé* phénicien est mal établie. Ensuite, le fait que le monnayage de Massinissa ignorait l'écriture libyque n'implique nullement qu'elle n'existait pas par ailleurs et qu'il a fallu la créer. Même aux époques tardives où l'écriture libyque est bien attestée, le monnayage numide n'en fait aucun usage. L'allié de Pompée Juba I^{er}, qui régna de 60 à 46 avant J.-C. sur ce qui restait du royaume de Massinissa, faisait inscrire en latin son nom et son titre sur l'avvers de ses monnaies d'argent, en punique sur le revers (respectivement *rex juba* et *ywb'y mmlkt*). Son fils Juba II, qui fut élevé à Rome par Octavie, marié à Cléopâtre Séléne – la fille de Cléopâtre et de Marc-Antoine – puis installé par Auguste à la tête d'un royaume étendu mais vassalisé, ne monnayait plus qu'en latin, et quelquefois en grec. Pour ce qui est des monnaies de Cléopâtre Séléne, elles étaient légendées en grec (*basilica cleopatra*)²⁸. Il est vrai que ces attestations datent d'un temps où les Romains avaient depuis longtemps mis pied en Afrique et annexé à l'*ager publicus* des territoires bien plus vastes que l'ancien domaine carthaginois. Mais elles prouvent au moins que les données numismatiques nous renseignent davantage sur la situation politique des souverains numides que sur les écritures dont ils disposaient : exclusivement punique jusqu'à la destruction de Carthage, le monnayage numide fait ensuite une place de plus en plus grande au latin.

Quant à l'usage du grec, il s'explique ici par le fait que Cléopâtre Séléne était de sang Lagide. Mais il est aussi, de manière plus large, une des nombreuses manifestations du poids des influences hellénistiques parmi les élites numides. Le mausolée d'Atban est en lui-même un témoin de ces influences puisqu'il était une construction de style hellénistique, tout comme plusieurs autres édifices datant de la même époque, dont certains furent probablement dédiés à des descendants de Syphax ou de Massinissa. C'est le cas notamment du monument connu à Tipasa comme « le tombeau de la Romaine », qui pourrait avoir été le tombeau de Juba II et de son épouse²⁹. De plus, le grec était une langue de culture pour les aristocrates numides de ce temps, tout comme il l'était pour leurs homologues romains. Juba II fut en langue grecque un érudit que Pline l'Ancien, Tite-Live ou Diodore citent avec estime. Déjà son aïeul Mastanabal, le fils de Massinissa, avait mérité la réputation d'être « érudit en langue grecque ». Massinissa lui-même savait assez de grec pour s'entretenir dans cette langue avec Scipion l'Africain³⁰. Il serait donc imprudent d'attribuer à Massinissa et aux siens le chauvinisme linguistique que Robert Kerr semble leur supposer. Nous ne savons pas quelle était la place du libyque dans leur éducation et leur action politique, mais c'était certainement une place partagée par d'autres langues. Quant à l'écriture libyque elle-même, le fait que les inscriptions de Dougga soient pratiquement les seules inscriptions officielles de tout le corpus disponible ne plaide pas en faveur de son importance politique. Gardons-nous donc de lier trop étroitement l'importance politique de Massinissa à une quelconque action en faveur de cette écriture.

²⁶ Kerr 2010, p. 53.

²⁷ Février 1959, p. 327.

²⁸ Sur ces données numismatiques, voir Alexandropoulos, *ibid.*

²⁹ Voir Rakob, 1983.

³⁰ Sur ce point, voir, par exemple, Aoulad Taher, 2004-2005; Costelloni-Trannoy, 2005.

De toute façon, les datations de James Février, et plus encore celles de Robert Kerr, me paraissent se heurter à une objection rédhitoire : si l'écriture libyque est née au III^e ou au II^e siècle avant J.-C., comment expliquer qu'elle reprenne avec la même valeur des signes phéniciens ou puniques alors disparus ? Le raisonnement de Werner Pichler pose lui aussi des problèmes. D'une part, la date où il situe la disparition du Z et du T anciens est trop haute, puisque, comme on l'a vu, des Z puniques de forme ancienne sont attestés au IV^e siècle avant J.-C., et le T de la monnaie de Massinissa est plus tardif encore. D'autre part, il en prend bien à son aise avec le Sh. À ma connaissance, les seuls Sh anciens encore attestés au V^e siècle sont ceux de l'inscription de Sidon et de l'ostracon d'Éléphantine, et j'ai quelque mal à imaginer que les Libyques aient connu des écritures aussi lointaines. Nous savons que certains d'entre eux ont combattu comme mercenaires dans les armées carthagoises engagées en Sicile, en Sardaigne, en Espagne ou dans la péninsule italienne, mais sont-ils jamais allés aussi loin vers l'Est ? Comme je tiens à m'en tenir au probable, je préfère exclure qu'ils aient pris modèle sur ces Sh proche-orientaux du V^e siècle. Notre stèle carthagoise de la seconde moitié du VII^e siècle serait un modèle plus plausible, qui abaisserait d'un siècle le *terminus ante quem* de Werner Pichler ; nous pouvons encore l'abaisser jusqu'au VI^e siècle si nous donnons au médaillon de Carthage une date tardive ; il est à la rigueur possible de l'abaisser encore jusqu'au IV^e siècle si nous acceptons l'idée que les Libyques se sont librement inspirés des Sh puniques de cette époque. On le voit, c'est le Sh plutôt que le T ou le Z qui est susceptible de nous fournir un *terminus ante quem* puisque sa forme ancienne semble avoir été la première à disparaître, du moins en Méditerranée occidentale. Selon le degré de ressemblance qu'on exige entre le Sh libyque et son modèle putatif, ce *terminus* sera à placer au IV^e siècle, au VI^e siècle ou au VII^e siècle.

Le *terminus post quem*, si l'on suivait les arguments épigraphiques de Robert Kerr, devrait être placé au milieu de premier millénaire. Du coup, si l'on abaisse la date de notre *terminus ante quem* jusqu'à l'extrême limite autorisée par l'évolution du Sh punique, l'apparition des alphabets libyques serait à situer dans une plage temporelle s'étendant du début du V^e à la fin du IV^e siècle avant J.-C. On pourrait alors, si le lecteur veut bien me passer une semi-boutade, suggérer un inventeur qui, sans être aussi illustre que Massinissa, a laissé des traces dans l'histoire : ce serait le « Ailymas roi des Libyens » (*Ailyman ton basilea tôn Libyôn*) qui, selon Diodore et Polybe, combattit aux côtés de Carthage le corps expéditionnaire commandé par Agathocle à la fin du IV^e siècle³¹. Le problème est que – même si l'on se limite à son volet proprement épigraphique – le raisonnement de Robert Kerr présente une seconde faille : le signe punique (ou phénicien) dont le tribarre libyque paraît s'inspirer existait déjà avant d'être utilisé comme une *mater lectionis*. Pourquoi alors ne pas imaginer que les Libyques l'ont emprunté à une date ancienne, puis que, à l'imitation de leurs voisins puniques, ils lui ont donné *plus tard* la valeur d'une voyelle ? Si c'était le cas, le tribarre cesserait de nous fournir un *terminus post quem*³². Il faudrait alors nous contenter, en guise de *terminus post quem* alternatif, de la date à laquelle on fait remonter les premières installations phéniciennes en Méditerranée occidentale, c'est-à-dire le XI^e siècle.

Il y a encore une autre raison de juger trop basse la datation de Robert Kerr³³. Si, comme il le pense, les alphabets libyques sont apparus sous le règne de Massinissa, alors les inscriptions de Dougga représentent la forme la plus ancienne de l'écriture libyque. Or, le sens d'écriture utilisé à Dougga (écriture horizontale allant de droite à gauche) est exceptionnel car les inscriptions libyques sont pour la plupart orientées de bas en haut. Nous ne savons pas quel est le plus ancien de ces deux sens d'écriture, mais l'hypothèse d'une antériorité du sens vertical

³¹ Gsell, 1918a, p. 301, note 4 ; Gsell, 1918b, p. 35 *sqq.* ; Camps 1961, p. 177.

³² Dans une première version de la présente note, que j'avais soumises à divers spécialistes dont Lionel Galand, je croyais encore que ce signe pouvait fournir un *terminus post quem*, que je situais au début du V^e siècle. Les observations que m'a adressées Lionel Galand m'ont convaincu de renoncer à cette position.

³³ Voir aussi les critiques récentes de Lionel Galand, qui trouve lui aussi cette datation trop basse (Galand 2011b). Voir aussi, dans le même numéro de la *Lettre du RILB*, la contribution critique de Mansour Ghaki (2011).

permettrait d'expliquer pourquoi le G libyque du mausolée d'Atban s'obtient à partir de son modèle supposé par une rotation de 90° degré dans le sens direct. Lorsque les textes libyques sont écrits de bas en haut, tous les signes subissent une rotation de 90° dans le sens rétrograde par rapport à l'orientation qui est la leur lorsque l'écriture est horizontale. Nous-mêmes procédons d'une manière analogue sur le dos d'un livre, par exemple, où le titre est écrit de bas en haut³⁴, ce qui nous oblige à incliner la tête sur le côté pour pouvoir le lire. Dans cette disposition, le G libyque a la même orientation que le G phénicien. On peut donc imaginer que les Libyques avaient gardé l'orientation du G phénicien lorsqu'ils en ont fait leur propre G, et que l'orientation particulière du G sur le mausolée est le résultat du mouvement de bascule qu'on a fait subir à tous les signes lorsqu'on a décidé, peut-être pour imiter les lapicides puniques, d'écrire horizontalement. Il faut donc penser que le sens particulier aux inscriptions de Dougga n'est pas le premier que les Libyques aient utilisé, et donc que ces inscriptions ne sont pas les plus anciennes dont nous disposons.

Voilà ce qu'on peut dire de la date d'apparition des alphabets libyques si on les fait naître d'une influence étrangère. Pour ce qui est du lieu, je ne suis pas en mesure de trancher entre les deux positions en présence, encore que la thèse numidique de Kerr et Février me paraisse plus plausible que celle de Pichler. Un autre auteur, tout en adhérant à l'hypothèse d'un emprunt originel aux Puniques, suppose que les alphabets sont apparus dans le Sahara central³⁵. Même si l'article où il l'exprime fourmille de suggestions intéressantes, l'idée me paraît surprenante : des alphabets s'inspirant de celui des Puniques seraient apparus à des centaines de kilomètres de leur pays pour se répandre ensuite chez leurs voisins immédiats ? De plus, il appuie son argumentation sur un site rupestre saharien où se superposent des inscriptions d'époques variables mais plus proches des inscriptions touarègues actuelles que des inscriptions antiques (d'autant plus qu'on déchiffre sur certaines d'entre elles des anthroponymes musulmans).

Qu'en est-il maintenant du scénario qui suppose que cette influence s'est exercée tardivement sur des alphabets dont la création ne lui devait rien. Bien que les tenants de ce second scénario, en majorité des berbérophiles désireux d'attribuer aux anciens Libyques la gloire d'avoir inventé l'écriture alphabétique par des voies indépendantes, me paraissent souvent animés par des mobiles extra-scientifiques qui tendent à gauchir leurs raisonnements, il y a d'autant moins de raison de le prendre à la légère qu'il pourrait bien rendre compte d'une partie de la réalité. Il aurait cependant plus de force si, parmi toutes les régions où l'écriture libyque est attestée, l'une au moins s'avérait totalement dépourvue de signes susceptibles d'avoir été empruntés aux Phéniciens ; nous pourrions y placer le foyer originel d'une écriture indigène qui se serait diffusée alentour en s'altérant peu à peu au contact d'écritures étrangères. Mais, même dans les régions les plus retirées de l'actuel Maroc, où les influences phéniciennes ont forcément été lointaines, on finit toujours par trouver des signes ayant la forme du T, du G ou du Sh phénicien. En particulier, une inscription découverte en 1960 dans le Haut-Atlas, où certains ont voulu voir la preuve que l'alphabet libyque était le fruit d'une invention indépendante, contient au moins deux signes dont la forme est impeccablement phénicienne³⁶. Dans l'état actuel de notre documentation, nous devons donc considérer que les créateurs des premiers alphabets libyques connaissaient déjà l'écriture phénicienne. En revanche, rien n'interdit de penser que cette influence phénicienne – ou punique – *a continué* à s'exercer par la suite. Au fond, c'est ce que j'ai implicitement supposé quand j'ai suggéré que le tribarre pourrait fort bien avoir acquis sa valeur

³⁴ En fait, la rotation s'effectue ici dans le sens direct, mais nous écrivons de gauche à droite.

³⁵ Aït Kaci 2007. Il existe d'autres scénarios, dont certains sont totalement fantaisistes. Les scénarios de André Lemaire et Negro Giancarlo (2000) ou Malika Hachid (2007) d'une part, de Alfred Muzzolini (2001) d'autre part, qui plaident respectivement pour un emprunt aux alphabets sud-arabiques ou à l'alphabet grec, n'ont rien de fantaisiste mais me paraissent, dans l'état de la documentation disponible, trop fragiles pour être discutés ici. Il faut dire cependant que Malika Hachid ne mentionne l'hypothèse de l'emprunt aux alphabets sud-arabiques qu'en passant, et avec beaucoup de réserves.

³⁶ Sur cette inscription, voir Camps, 1977 ; Casajus, 2011.

de *mater lectionis* bien après avoir été emprunté. Et l'adoption d'un sens horizontal pour les inscriptions de Dougga est en lui-même le signe d'une influence punique que, comme on l'a vu, j'ai supposée postérieure à la date de l'invention des alphabets libyques.

Il est vrai que les tenants d'une origine indigène opposent à la position adverse une objection apparemment inattaquable : si les Libyques ont emprunté aux Phéniciens l'idée de l'écriture, pourquoi, à l'image des Grecs qui eux aussi la leur ont empruntée, ne leur auraient-ils pas emprunté du même coup l'alphabet dans sa totalité³⁷ ? Mais à cette objection la réponse est aisée. En effet, que plusieurs lettres puniques aient chacune deux ou trois répondants libyques dans les bilingues de Dougga montre que les Libyques avaient dans leur langue des phonèmes inconnus du phénicien. La solution de l'emprunt pur et simple leur était donc interdite, et il leur a fallu créer. Je vais proposer quelques hypothèses sur les voies empruntées par cette création, mais que le lecteur sache que, si je m'en suis tenu jusqu'ici au probable, je me lance maintenant dans une entreprise plus hasardée.

Mon point de départ sera une remarque déjà ancienne de James Février³⁸. Il avait observé que le K libyque de Dougga est formé de deux G symétriques l'un de l'autre par rapport à un axe horizontal. La chose est très nette sur l'inscription du mausolée d'Atban, comme on peut le voir en comparant le K par lequel commence la cinquième ligne au G du MNGY de la quatrième ligne. Notons d'ailleurs que la forme du G et celle du K varient concomitamment. Lorsque les deux traits du G forment un angle aigu comme sur le mausolée d'Atban, cet angle aigu se retrouve dans le K ; lorsqu'ils forment un angle droit comme dans la dédicace à Massinissa ou dans RIL 3, il y a aussi des angles droits dans le K. Cela semble confirmer que les lapicides libyques percevaient ces deux lettres comme liées. Notons une particularité qui semble propre au mausolée d'Atban : dans les deux occurrences du mot WRS₂KN, l'un des deux G qui, par hypothèse, composent le K a perdu l'un de ces traits, ce qui donne au K l'apparence d'un G « souligné »³⁹. À quoi tient la cohabitation de ces deux graphies ? Faut-il penser que les lapicides n'entendaient pas le K de la même manière dans ce mot particulier ? Je ne saurais le dire, mais l'important est que le signe d'origine phénicienne avec lequel ils transcrivaient la gutturale voisée leur servait aussi, moyennant une transformation géométrique très simple, à transcrire la gutturale non-voisée. James Février pense de la même manière que le S₁ libyque, qui a la forme d'un sablier, doit être vu comme composé de deux Sh symétriques l'un de l'autre par rapport à un axe vertical. Là encore, percevant que la chuintante et la sifflante sourdes s'articulent en deux points proches l'un de l'autre, les Libyques auraient décidé de transcrire la seconde en transformant le signe punique qu'ils avaient emprunté pour transcrire la première. À l'appui de cette vue, on peut invoquer le cas de l'écriture arabe, qui elle aussi rapproche les deux phonèmes puisqu'on y passe du S au Sh par la simple adjonction de trois points diacritiques. On peut aussi penser aux alphabets sud-arabiques, où le Sh a comme dans tous les alphabets sémitiques anciens la forme d'un *sigma*, où le S est là encore composé de deux Sh symétriques par rapport à un axe vertical mais qui se tournent le dos, tandis que c'est le Z, c'est-à-dire la sifflante voisée, qui a la forme d'un sablier⁴⁰. James Février cite également le cas du T₃, formé de deux D inclus l'un dans l'autre, mais ce signe inconnu ailleurs qu'à Dougga est peut-être une innovation tardive, fruit d'une inventivité dont, nous allons le voir, les lapicides du lieu ont donné d'autres preuves. Il ne nous apprend donc rien sur la création des alphabets libyques, surtout si l'on songe que le D ainsi redoublé n'est de toute façon pas une lettre punique. En revanche, l'exemple que je crois pouvoir ajouter à ceux que propose Février ne présente pas cet inconvénient : la lettre libyque qui correspond au P punique (et qui se lit comme *p* ou *f*) peut être vue comme formée de deux P puniques symétriques l'un de l'autre par rapport à un axe vertical. Sans doute cette lettre a-t-elle

³⁷ Chaker & Hachi, 2000.

³⁸ Février, 1959, p. 327.

³⁹ Lionel Galand (1973a) donne aux deux formes prises par le K les noms respectifs de K₁ et K₂.

⁴⁰ Bonfante *et al.* 1994, p. 279.

des formes anguleuses là où l'accolement de deux P puniques donnerait des formes plus arrondies, mais cela peut tenir au style de l'écriture de Dougga, où toutes les lettres libyques hormis le R, le B et le S₃ ont des formes beaucoup plus anguleuses que les lettres puniques. Il y a d'ailleurs dans des monolingues de Dougga des F aux formes arrondies qui paraissent vraiment formées de deux P puniques accolés. Il semble donc que nous soyons en présence d'un procédé auquel les créateurs des premiers alphabets libyques ont recouru de façon assez systématique pour fabriquer des signes nouveaux à partir de signes déjà constitués. Et leurs lointains successeurs de Dougga y ont encore recouru pour créer une lettre particulière.

Comme on le voit, les créateurs de l'alphabet libyque ont procédé avec méthode, en veillant là où c'était possible à rendre des sons apparentés par des signes eux-mêmes apparentés. Avec méthode, et aussi avec un souci d'économie qui permet, me semble-t-il, de comprendre pourquoi certains signes ont été empruntés, et d'autres créés. Quand un son présent dans leur langue était rendu par une lettre phénicienne de forme simple, ils l'ont empruntée. Autrement dit, là où il n'était pas nécessaire de créer un signe nouveau, il s'en sont dispensés – ce qui marque assurément un souci d'économie. Le G et le T phéniciens, composés de seulement deux traits disposés de manière simple l'un par rapport à l'autre, faisaient parfaitement l'affaire et ils les ont gardés tels quels (moyennant peut-être quelques simplifications pour le T si l'on suppose qu'il a été emprunté à une date tardive) pour en faire leur G et leur T₁. Le Z phénicien trois traits dessinant une figure simple, il l'ont emprunté tel quel pour en faire leur Z₂. Le Sh est d'un dessin un peu plus complexe puisqu'il comporte quatre traits, mais il est pourvu d'un axe de symétrie qui lui donne une allure encore assez simple. Peut-être ont-ils aussi emprunté le Y, en le simplifiant encore, tout comme les Grecs l'avait fait quand ils l'ont emprunté de leur côté. Le P phénicien n'est pas un signe bien complexe, mais ils ont dû s'apercevoir qu'il suffisait d'un tracé un tant soit peu anguleux pour le faire ressembler par trop à un *gamma*. Ils ne pouvaient donc l'emprunter tel quel à partir du moment où ils avaient déjà emprunté le G, et ils l'ont redoublé. Ce procédé de redoublement – une opération géométrique simple et, là encore, économique – leur a permis de fabriquer d'autres lettres.

De la même manière, lorsqu'ils ont considéré le B et le R phéniciens, ils n'ont pas pu ne pas remarquer que ces deux lettres se ressemblaient : dès que le tracé d'un R s'incurve un peu trop, nous voilà très proches d'un B (parfois au point de mettre aujourd'hui les épigraphistes dans l'embarras). Là, ils ont donc créé de toutes pièces, toujours en faisant au plus simple : un cercle pour le R, un cercle nanti d'un point central pour le B. Deux figures assez proches l'une de l'autre donc, comme si leurs créateurs avaient été guidés par la ressemblance entre les lettres phéniciennes qu'elles devaient transcrire. Cette ressemblance était la raison même pour laquelle ils n'avaient pas emprunté ces deux lettres telles quelles, mais, à cause de cela justement, ils l'avaient en tête, et elle les a induits à forger deux signes voisins. Ne nous arrive-t-il pas souvent d'être guidés par cela même dont nous voulons nous éloigner ? Cependant, alors que le B et le R phéniciens ne se distinguent que par la plus ou moins grande courbure de leur tracé, leurs répondants libyques ont entre eux une différence qui, quoique infime (un point), suffit à éviter tout risque de confusion.

De même, le M phénicien a l'allure d'un Sh qui serait pourvu d'une hampe verticale. Pas question de faire comme les Grecs qui ont laissé tomber cette hampe car cela aurait donné deux signes trop voisins l'un de l'autre. Il importait donc de forger une lettre nouvelle.

Quant à leurs autres créations, elles sont toutes d'une remarquable économie : un trait perpendiculaire au sens de l'écriture pour le N (lequel trait est peut-être un N phénicien qu'on aurait débarrassé de toute inflexion) ; un trait parallèle au sens de l'écriture pour le Z₁ ; deux traits perpendiculaires au sens de l'écriture pour le L ; deux traits parallèles au sens de l'écriture pour le W ; deux traits perpendiculaires pour le S, mais formant une figure semblable à un T latin couché sur le côté et non une croix comme pour le T₁ ou une équerre comme pour le G. Le D de Dougga est formé de trois traits, mais c'est après tout la version anguleuse d'un demi-cercle dont

la concavité serait tournée vers le bas (et on trouve à Dougga des D aux formes plus arrondies que sur l'inscription du mausolée). Quant au S₂, il a la forme d'un demi-cercle dont la convexité est tournée dans le sens de l'écriture.

Reste le Z₃ et le T⁴¹. Pour le Z₃, on peut le voir comme formé de deux D accolés, et imaginer qu'il avait la valeur d'un *dh*, ou bien lui trouver une parenté avec le dessin du Sh, et lui attribuer une articulation plus postérieure. Le T pose un problème d'un tout autre ordre. Sur le mausolée d'Atban, il a à peu près la même forme que le T punique, à une rotation de 90° près. Voilà qui est intrigant et demande un commentaire. Remarquons d'abord que ce T (tout comme le T₃ dont j'ai parlé plus haut) n'est attesté que sur quelques inscriptions – toutes situées à Dougga et dans les environs immédiats (RIL 10, RIL 11, par exemple), précisément les inscriptions que James Février faisait remonter à la fin du III^e siècle ou au début du II^e siècle avant J.-C. Selon le corps d'hypothèses proposés ici, les alphabets libyques seraient apparus avant la fin du IV^e siècle, et plus vraisemblablement avant la fin du VI^e siècle sinon même du VII^e siècle. À cette époque, le T avait encore la forme d'une croix, latine ou grecque. Le témoignage de la monnaie de Massinissa montre que cette forme ancienne n'avait pas disparu à l'époque de Dougga, mais elle était une version simplifiée de la forme devenue la plus usuelle. Et voilà que nous trouvons à Dougga un T libyque qui semble avoir été copié sur ce T punique tardif. On a même l'impression que la barre transversale y est encore plus incurvée que dans le T punique, comme si l'on avait voulu éviter toute confusion entre ce T et le T₁. Il y aurait eu deux emprunts à deux époques successives, un qui ne peut être postérieur au IV^e siècle, et un autre à placer au III^e ou au II^e siècle avant J.-C. Comment les Libyques transcrivaient-ils le T avant de faire cet emprunt tardif ? Des bilingues libyco-latines ont incité Chabot à penser qu'ils recouraient pour cela à un signe formé de quatre traits horizontaux. De telles bilingues sont forcément tardives, mais comme ce signe se retrouve aussi dans des monolingues dispersées à travers toute l'aire libyque, il n'est pas interdit de le considérer comme ancien. On peut imaginer que les habitants de Dougga, qui étaient en contact étroit avec leurs voisins carthaginois, ont eu l'idée de remplacer leur ancien T par le T punique qu'ils avaient sous les yeux, en faisant en sorte que tout risque de confusion avec le T₁ soit évité. J'ai bien conscience que l'hypothèse proposée ici – où je rencontre une fois encore les partisans du second scénario – ne va pas de soi. Elle suppose en effet que les lapicides de Dougga percevaient une certaine parenté entre leur *t* emphatique et le *t* de leurs voisins puniques, alors que l'emphase était probablement un trait distinctif pertinent dans leur langue. Mais l'exemple des Touaregs sahéliens d'aujourd'hui, dont les alphabets confondent ces deux phonèmes alors que leur langue les distinguent, me paraît donner de la plausibilité à mon hypothèse.

Résumons-nous. Les Libyques auraient donc créé leurs premiers alphabets quelque part avant la fin du VI^e ou du VII^e siècle (ou, à l'extrême limite, du IV^e siècle), en empruntant plusieurs lettres aux Phéniciens ou aux Puniques, en forgeant quelques autres à partir de ces premiers emprunts, et en recourant pour les lettres restantes à des signes aussi économiques que possible. Plus tard, l'un de ces signes, qui désignait alors une consonne, a pris la valeur d'une *mater lectionis*. Plus tard encore, les habitants de Dougga se sont mis à utiliser le même sens d'écriture que leurs voisins carthaginois, et leur ont par la même occasion emprunté une lettre supplémentaire.

Tel est donc le corps d'hypothèses que je propose. Il me semble avoir une certaine force, en particulier celle d'être cohérent ; je suis bien conscient qu'il a aussi ses faiblesses (notamment celle d'être un peu trop cohérent !). Si je le publie cependant, c'est uniquement parce que je crois qu'un corps d'hypothèses cohérent peut être un apport utile à nos débats communs. Et je sais aussi que toutes nos hypothèses sont vouées à une caducité rapide. L'important est d'en débattre.

⁴¹ Rappelons que le soulignement note l'emphase. Dans son article déjà cité (1973a), Lionel Galand notait cette lettre T⁷.

Bibliographie

- AÏT KACI, Ali, 2007, « Recherches sur l'ancêtre des alphabets libyco-berbères », *Libyan Studies* 38, p. 13-38.
- ALEXANDROPOULOS, Jacques, 2012, « Aspects militaires de l'iconographie monétaire numide », *Cahiers des études anciennes* [En ligne], XLIX | 2012, mis en ligne le 21 mai 2012, Consulté le 14 août 2012. URL : <http://etudesanciennes.revues.org/452>
- AMADASSI GUZZO, Maria Julia, 1995, « Les inscriptions », in Véronique KRINGS, *La civilisation phénicienne et punique*, Leyden/New-York/Cologne, Brill, p. 19-30.
- AOULAD TAHER, Mohammed, 2004-2005, « L'hellénisme dans le royaume numide au II^e siècle av. J.-C. », *Antiquités Africaines*, t. 40-41, 2004-2005, p. 29-41.
- BISI, Anna Maria, 1988, « Chypre et les premiers temps de Carthage », in Edward LIPINSKI (éd.), *Studia Phoenica VI : Carthago, Acta colloquii Bruxellensis habiti diebus 2 et 3 mensis Maii anni 1986*, Louvain, Peeters, p. 29-42.
- BONFANTE, Larissa, John CHADWICK, B. F. COOK, William Vivian DAVIES, John F. HEALEY, J. T. HOOKER et Charles B. F. WALKER, 1994, *La naissance des écritures. Du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, Éditions du Seuil.
- CAMPS, Gabriel, 1961, *Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger, Imprimerie officielle.
- CAMPS, Gabriel, 1977, « Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara », *Bulletin archéologique du CTHS*, 10-11b, p. 143-166.
- CASAJUS, Dominique, 2011, « Déchiffrages. Quelques réflexions sur l'écriture libyco-berbère », *Afriques* [En ligne], Débats et lectures, mis en ligne le 01 février 2011, consulté le 02 avril 2012. URL : <http://afriques.revues.org/688>.
- CHABOT, Jean-Baptiste, 1940, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale.
- CHAKER, Salem, et HACHI, Slimane, 2000, « À propos de l'origine et de l'âge de l'écriture libyco-berbère », in Salem CHAKER, Andrzej ZABORSKI (dir.), *Études berbères et chamito-sémitiques, Mélanges offerts à Karl-G. Prasse*, Paris/Louvain, Peeters, p. 95-111.
- COSTELLONI-TRANNOY, Michèle, 2005, « L'usage du grec dans les royaumes et les provinces d'Afrique », in Claude BRIAND-PONSARD (dir.), *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, p. 59-68.
- DELCOR, Mathias, 1968, « Réflexions sur l'inscription phénicienne de Nora en Sardaigne », *Syria* 45 (3-4), p. 323-352.
- FERRON, Jean-Louis, 1964-1965, « Inscription punique archaïque de Carthage », in *Mélanges de Carthage offerts à Charles Saumagne, Louis Poinssot, Maurice Pinard*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, p. 55-64.
- FEVRIER, James, 1956, « Que savons-nous du libyque ? », *Revue africaine*, 100, p. 263-273.
- FEVRIER, James, 1959, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot.
- FEVRIER, James, 1964-1965, « La constitution municipale de Dougga à l'époque numide », *Mélanges de Carthage offerts à Charles Saumagne, Louis Poinssot, Maurice Pinard*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, p. 85-95.
- GALAND, Lionel, 1973a, « L'alphabet libyque de Dougga », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 13-14, p. 93-98.

- GALAND, Lionel, 1973b, « Libyque et berbère », *Annuaire 1972-1973*, Paris, École pratique des hautes études, IV^e section, p. 167-180.
- GALAND, L., 1989, « Les alphabets libyques », *Antiquités africaines* 25, p. 69-81.
- GALAND, L., 1997, « Inscriptions libyques du Constantinois (Fonds H.-G. Pflaum) », *Antiquités africaines* 33, p. 49-65.
- GALAND, L., 2001, « Un vieux débat. L'origine de l'écriture libyco-berbère », *La Lettre du RILB (Répertoire des Inscriptions Libyco-Berbères)*, 7, p. 1-3.
- GALAND, Lionel, 2011a, « L'écriture libyque et les voyelles », *Lettre du RILB (Répertoire des Inscriptions Libyco-Berbères)*, 16, p. 1-3.
- GALAND, Lionel, 2011b, « À propos de travaux récents sur l'écriture libyco-berbère », *Lettre du RILB (Répertoire des Inscriptions Libyco-Berbères)*, 17, p. 1-3.
- GHAKI, Mansour, 2011, « Réflexions sur le libyque », *Lettre du RILB (Répertoire des Inscriptions Libyco-Berbères)*, 7, p. 3-5.
- GSELL, Stéphane, 1918a, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. II. L'État carthaginois*, Paris, Librairie Hachette.
- GSELL, Stéphane, 1918b, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. III. Histoire militaire de Carthage*, Paris, Librairie Hachette.
- HACHID, Malika, 2007, « Le contexte archéologique et historique de l'apparition de l'alphabet libyque. Retour sur la date de l'inscription rupestre d'Azzib n'Ikkis (Haut Atlas) et sa troublante convergence avec celles du Sahara central », in *Actes du Colloque international « Le libyco-berbère ou le Tifinagh : de l'authenticité à l'usage pratique »*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 2007 : 17-124.
- KERR, Robert, 2010, « Some thoughts on the origins of the libyco-berber alphabet », in Harry STROOMER, Maarten KOSSMAN, Dymitr IBRISZIMOW et Rainer VOSSEN, *Études berbères V. Essais sur les variations dialectales et autres articles*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.
- LEMAIRE, André, 2007, « La diffusion de l'alphabet dans le bassin méditerranéen », in Rina VIERS (éd.), *Langues et écritures de la Méditerranée*, Paris, Karthala, p. 199-227.
- LEMAIRE, André et Negro GIANCARLO, 2000, « Inscription araméenne dans l'abri du Wadi Sura et nord-arabique à l'oasis de Baharieh (Égypte) », *Sabara* 12, p. 170-174.
- MUZZOLINI, Alfred, 2001, « Au sujet de l'origine de l'écriture libyque », *Lettre de l'Association des Amis de l'Art Rupestre Saharien*, 19, p. 23-26.
- PECKHAM J. Brian, 1968, *The development of the Late Phoenician Scripts*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- PICHLER, Werner, 2007, *Origin and Development of the Libyco-Berber Script*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.
- RAKOB, Friedrich, 1983, « Architecture royale numide », in *Architecture et société. De l'archaïsme grec à la fin de la République. Actes du Colloque international organisé par le Centre national de la recherche scientifique et l'École française de Rome (Rome 2-4 décembre 1980)*, Rome, École Française de Rome, p. 325-348.
- REBUFFAT, René, 2011, « Le yod libyque », in Amina METTOUCHI, *Parcours berbères. Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand pour leur 90^e anniversaire*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag : 45-61.

- RÖLLIG, Wolfgang 1995, « L'alphabet », in Véronique KRINGS, *La civilisation phénicienne et punique*, Leyden/New-York/Cologne, Brill, p. 193-214.
- SALAMA, Pierre, 1993, « À propos d'une inscription libyque du musée des antiquités d'Alger. Un nouveau conte kabyle », in *À la croisée des études Libyco-berbères. Mélanges offerts à P. Galand-Pernet et L. Galand*, Paris, Geuthner : 127-140.
- SAULCY, Ferdinand de, 1843, « Lettre sur l'inscription libyque de Dougga », *Journal asiatique*, 1, p. 86-126.